

AVIS du 21 novembre 2014

Examen pour avis du projet de décret modifiant le décret n°87-830 du 6 octobre 1987 portant application de la loi n°85-662 du 3 juillet 1985 relative aux navires et engins flottants abandonnés

Le résultat du vote est le suivant :

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 31

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n°87-830 du 6 octobre 1987 portant application de la loi n°85-662 du 3 juillet 1985 relative aux navires et engins flottants abandonnés à l'unanimité des membres présents et représentés.